



**COALITION
FEMINISTE
ET ENFANTISTE
LOI INTEGRALE**
CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

12

GRANDES PROPOSITIONS

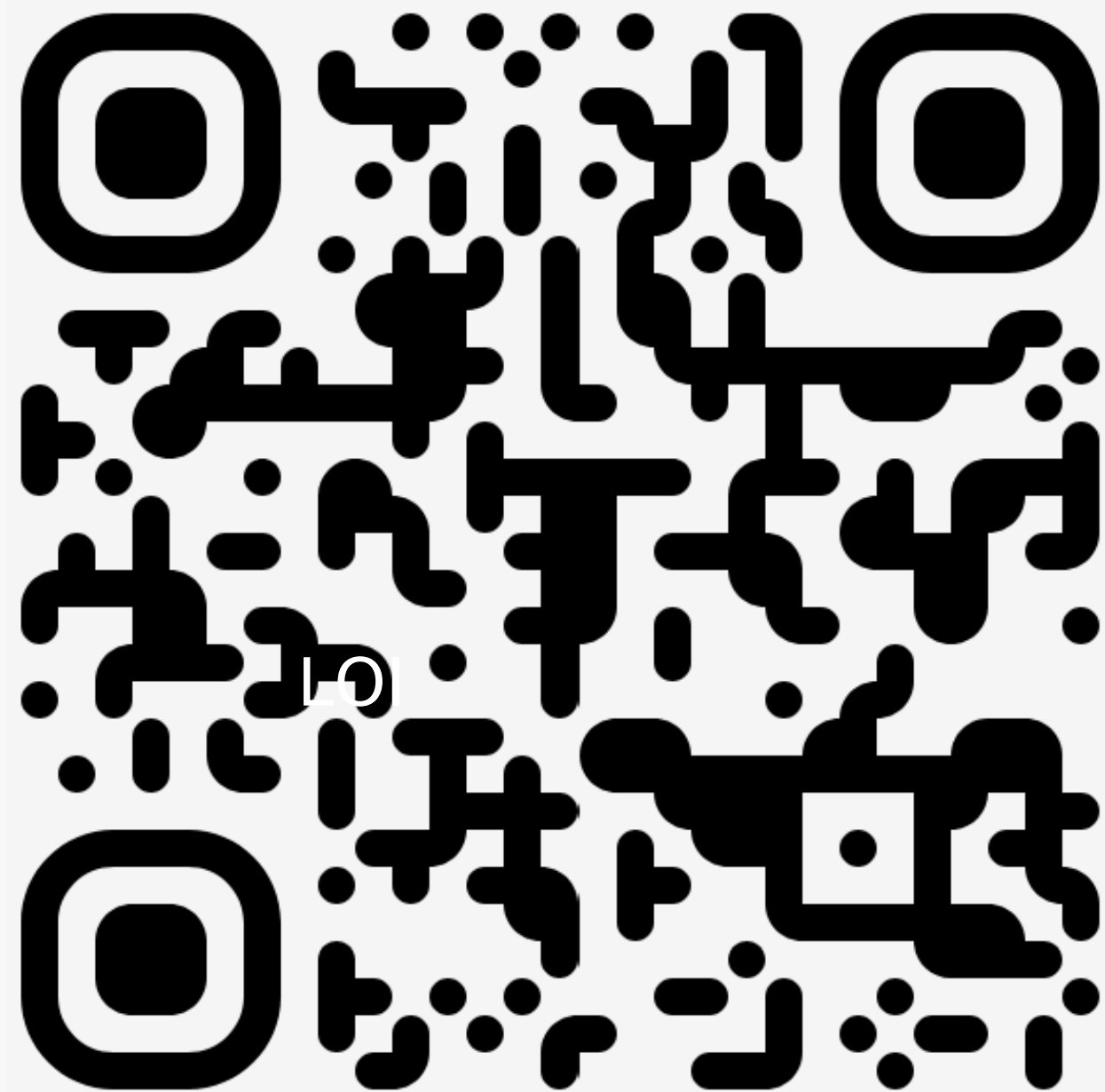
PRÉVENIR · PROTÉGER · SOIGNER · JUGER · RÉPARER

LES MESURES ISOLÉES NE SUFFISENT PAS

Les violences sexuelles sont une réalité **massive et systémique**. Elles touchent particulièrement les **femmes et les enfants**.

Pour agir à la racine, il faut une **réponse publique globale, cohérente et dotée de moyens** : prévenir les violences, protéger et soigner les victimes, améliorer les enquêtes, juger les faits et garantir la réparation.

140 MESURES CONCRÈTES



REGROUPÉES EN

**12 GRANDES
PROPOSITIONS
INDISSOCIABLES**

**UNE RÉPONSE GLOBALE,
DE LA PRÉVENTION À LA
RÉPARATION**

[#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles](#)

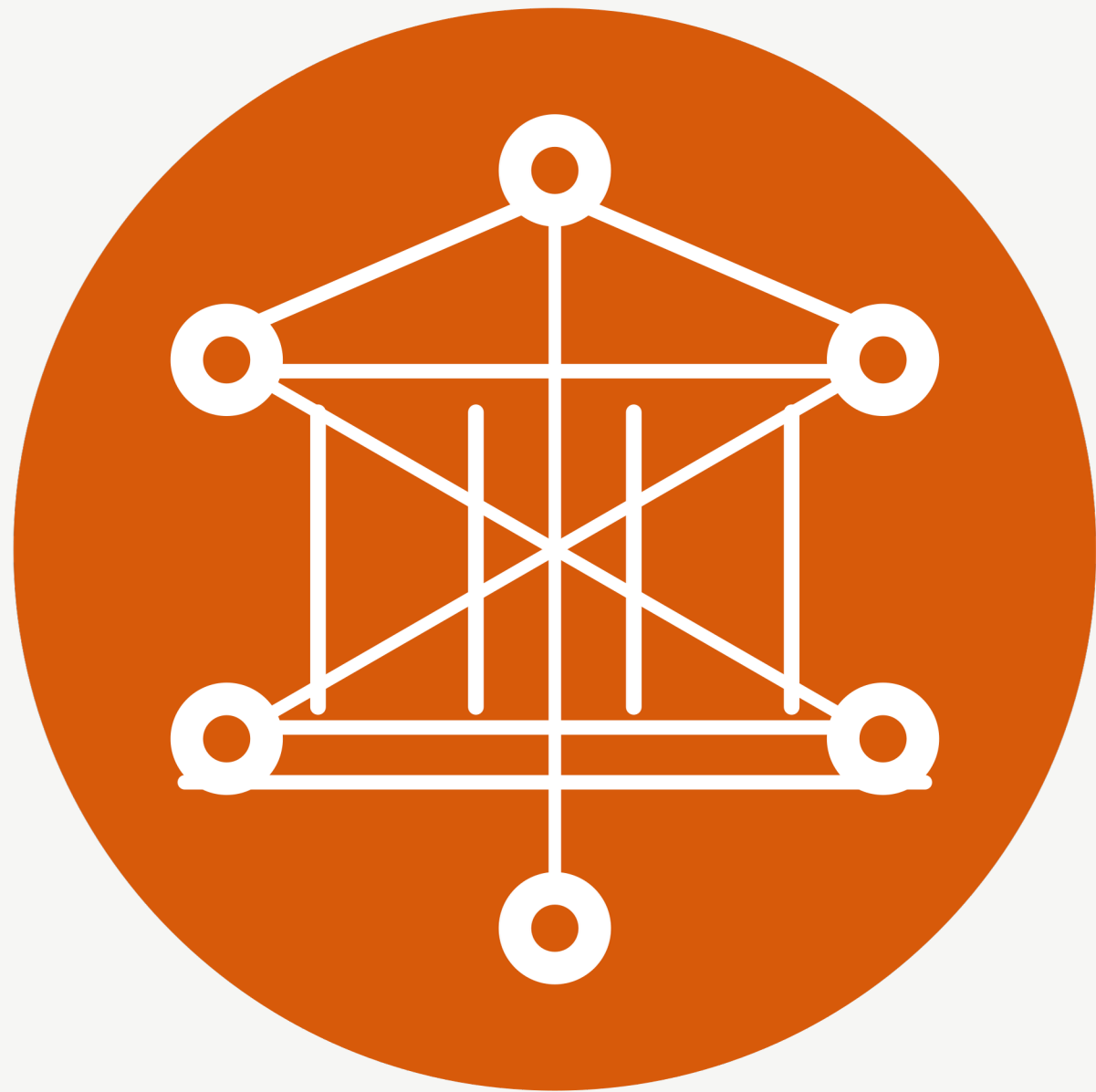
Source : Coalition féministe pour une loi intégrale, 140 propositions pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles, 2024.



1

**UNE VÉRITABLE
POLITIQUE
PUBLIQUE
CONTINUE ET
COORDONNÉE**

Pour sortir des mesures dispersées, la lutte contre les violences sexuelles doit devenir une **politique publique globale, continue et ambitieuse**, pilotée au plus haut niveau. **Les ministères concernés doivent agir ensemble**, avec des protocoles communs, des responsabilités claires et des indicateurs précis.



153 000
VICTIMES DE VIOL
CHAQUE ANNÉE
93 % SONT DES
FEMMES

Source : Haut Conseil à l'Égalité, Rapport annuel 2026 sur l'état du sexisme en France, janvier 2026 - haut-conseil-egalite.gouv.fr

[#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles](https://twitter.com/LoiIntegraleContreLesViolencesSexuelles)

2

**UN INVESTISSEMENT
ANNUEL
DE 2,6 MILLIARDS
D'EUROS
CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES**

L'État ne consacre que **12,7 millions d'euros par an** à la lutte contre les violences sexuelles, soit 0,003 % de son budget. Ce sous-financement fragilise les associations, limite l'accueil des victimes et entrave leur accès à la justice, aux soins et à la reconstruction. **Au moins 344 millions d'euros** sont nécessaires pour accompagner les victimes, améliorer les enquêtes et renforcer toute la chaîne judiciaire.



**344 M€
NÉCESSAIRES
12,7 M€ DÉPENSÉS
DES MOYENS À
MULTIPLIER PAR 27**

Sources : Fondation des Femmes, « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? », 2023 ; estimation reprise par l'Assemblée nationale, question n° 15977, 16 juin 2023

[#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles](https://twitter.com/LoiIntegraleContreLesViolencesSexuelles)

3

**ÉDUCATION
ET
PRÉVENTION**

Pour faire reculer les violences, les **trois séances annuelles d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle** doivent être réellement assurées (EVAR à l'école, EVARS ensuite). Elles doivent aborder l'égalité, les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes. Il faut financer, contrôler et **former l'ensemble des professionnel·les concerné·es** - enseignant·es, policier·ères, médecin·es, éducateur·rices - et mener des campagnes de prévention dès le plus jeune âge.



**MOINS DE 15 %
DES ÉLÈVES
BÉNÉFICIAIRE D'UNE
ÉDUCATION
À LA SEXUALITÉ**

Source : CESE, « Santé mentale et bien-être des enfants et des jeunes », octobre 2025, reprenant le dernier bilan national EVARS publié en septembre 2024 - lecese.fr

[#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles](#)

4

**LUTTER CONTRE
L'INDUSTRIE
PORNOCRIMINELLE ET
PÉDOCRIMINELLE
ET LA CULTURE DU
VIOL
EN LIGNE**

Les contenus pornographiques banalisent les violences sexuelles ainsi que les haines misogynes et racistes. Ils influencent les modèles de sexualité des jeunes et reposent sur l'exploitation sexuelle de filles et de femmes vulnérables. Il faut **réprimer les violences en ligne**, rendre effectif le contrôle d'âge protégeant les mineur·es et accélérer le retrait des vidéos de viol, d'inceste et de pédocriminalité.



**2,3 MILLIONS
DE MINEUR-ES
FRÉQUENTENT
DES SITES
PORNOGRAPHIQUES
CHAQUE MOIS**

Source : Arcom, « Accès des mineurs aux contenus pornographiques », 11 octobre 2024, chiffre institutionnel toujours publié en 2026 - arcom.fr

[#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles](https://twitter.com/LoiIntegraleContreLesViolencesSexuelles)

5

**UNE CULTURE
DE LA
PROTECTION DES
ENFANTS**

En France, **un·e enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les trois minutes.** En s'appuyant notamment sur les travaux de la CIIVISE, il faut **introduire une infraction d'inceste, rendre ces violences imprescriptibles,** organiser des entretiens individuels annuels pour mieux les repérer et abandonner toute référence au prétendu « syndrome d'aliénation parentale ».



**160 000 ENFANTS
VICTIMES CHAQUE
ANNÉE
1 ENFANT TOUTES
LES 3 MINUTES**

Source : CIIVISE, bilan de mise en œuvre des 82 recommandations, 15 juin 2026 - ciivise.fr

[#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles](https://twitter.com/LoiIntégraleCVS)

6

**RESPONSABILISER
LES EMPLOYEUR-EUSES
SUR LA PRÉVENTION
DES VIOLENCES ET
LA PROTECTION DES
VICTIMES**

Au travail, les rapports de domination et la dépendance financière aggravent l'exposition aux violences sexuelles. **Les employeur-euses doivent prévenir, détecter, protéger et accompagner.** Les entreprises sans plan de prévention ni procédure de signalement doivent être sanctionnées. Elles doivent prendre en charge les frais engagés par les victimes de violences sexuelles au travail et garantir la protection de leur emploi.



**PRÈS D'1 FEMME
SUR 3
DÉCLARE AVOIR DÉJÀ
ÉTÉ HARCELÉE OU
AGRESSÉE
SEXUELLEMENT AU
TRAVAIL**

Source : Défenseur des droits, « Violences et harcèlement subis par les femmes », 7 mars 2025, citant l'étude IFOP/Fondation Jean-Jaurès - [defenseurdesdroits.fr](https://www.defenseurdesdroits.fr)

[#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles](https://www.defenseurdesdroits.fr)

7

**UNE PRISE EN CHARGE
ET DES SOINS
ACCESSIBLES POUR
TOUTES LES VICTIMES**

Les victimes sont trop souvent laissées seules, sans accompagnement suffisant pour sortir des violences et se soigner. Les soins psychologiques et le traitement du psychotraumatisme doivent être **remboursés à 100 % par la Sécurité sociale**. Des centres d'accueil et de prise en charge d'urgence, accessibles 24 h/24, doivent être créés sur l'ensemble du territoire, sur le modèle belge.



**1 ENFANT SUR 2
VICTIME D'AGRESSION
SEXUELLE PRÉSENTE UN
TROUBLE
DE STRESS POST-
TRAUMATIQUE**

Source : Centre national de ressources et de résilience, dossier « Inceste et psychotraumatisme », 2025 - cn2r.fr

[#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles](https://www.lointegrale.fr/)

8

**L'AMÉLIORATION
DU DÉPÔT DE
PLAINTE**

L'accueil dans les commissariats et les gendarmeries reste très inégal et alourdit le parcours des victimes. **Il faut recruter des centaines d'enquêteur-rices, généraliser des brigades volontaires, formées et spécialisées, ouvrir l'aide juridictionnelle dès le dépôt de plainte** et renforcer la formation initiale et continue des forces de l'ordre. Les procédures doivent aussi être accessibles aux personnes allophones et aux personnes en situation de handicap.



**SEULES 6 % DES
VICTIMES DE
VIOL DÉPOSENT
PLAINTE**

Source : Ministère de la Justice, rapport « À hauteur de victimes », mars 2026 - justice.gouv.fr

[#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles](https://twitter.com/LoiIntegraleContreLesViolencesSexuelles)

9

L'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION ET DU TRAITEMENT DES VICTIMES PENDANT LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

Chaque plainte pour violence sexuelle doit déclencher des actes d'enquête obligatoires dans un délai raisonnable.

Pendant l'enquête, la protection doit être renforcée par le téléphone grave danger, une ordonnance de protection ouverte à toutes les violences et des places d'hébergement d'urgence. Les investigations sur le passé sexuel des victimes doivent être interdites. Chaque victime doit être informée des suites, avec une décision motivée en cas de classement sans suite.



**64,3 % DES
AFFAIRES DE VIOL
HORS CADRE
FAMILIAL CLASSÉES
SANS SUITE EN
2024**

Source : Ministère de la Justice, rapport « À hauteur de victimes », données 2024 publiées en mars 2026 - justice.gouv.fr

[#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles](https://twitter.com/LoiIntegraleContreLesViolencesSexuelles)

10

**SE DONNER LES
MOYENS D'UNE
JUSTICE
RÉELLEMENT
SPÉCIALISÉE**

Une **juridiction spécialisée sur les violences sexistes et sexuelles** doit être créée dans le ressort de chaque tribunal judiciaire et de chaque cour d'appel, avec des moyens suffisants et sanctuarisés et des compétences civiles et pénales. Les magistrat·es, professionnel·les de justice et expert·es doivent être formé·es. Les viols ne doivent plus être déqualifiés par la correctionnalisation : **les cours d'assises doivent rester le cadre de référence.** Le suivi des auteurs doit prévenir la récidive pendant et après la peine.



205
juridictions
concernées

Source : Haut Conseil à l'Égalité, Rapport annuel 2026 sur l'état du sexisme en France, janvier 2026 - haut-conseil-egalite.gouv.fr

[#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles](https://twitter.com/LoiIntegraleContreLesViolencesSexuelles)

11

**DES CONDAMNATIONS
ET DES RÉPARATIONS
À LA HAUTEUR
DES VIOLENCES
COMMISES**

Les peines doivent être adaptées à la gravité des actes, au nombre de victimes et aux circonstances aggravantes. Les **alternatives aux poursuites pénales doivent prendre fin** pour les auteur·rices d'infractions sexuelles. Un barème doit permettre d'évaluer et d'indemniser l'intégralité des préjudices physiques, psychologiques, professionnels, sociaux et économiques subis par les victimes.



1 378

ALTERNATIVES OU COMPOSITIONS PÉNALES POUR INFRACTIONS SEXUELLES EN 2024

Source : Ministère de la Justice, rapport « À hauteur de victimes », données 2024 publiées en mars 2026 : 213 compositions pénales et 1 165 alternatives - justice.gouv.fr

#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles

12

**LA FIN DES ANGLES
MORTS DE LA LUTTE
CONTRE
LES VIOLENCES
SEXUELLES**

La lutte doit aussi couvrir les **violences pornocriminelles et les cyberviolences**, avec un contrôle d'âge effectif et un rôle renforcé de Pharos ; les **violences obstétricales et gynécologiques**, par la formation des professionnel·les de santé, l'information des patientes et des protocoles respectueux ; les **mutilations sexuelles féminines et les mariages forcés**, par la prévention, des sanctions renforcées et des dispositifs de réparation psychologique et médicale.



La cyberviolence affecte 3,2 % de la population majeure en 2022

Cyberviolences dans les établissements scolaires et dans la société, publié le 14 octobre 202

#LoiIntégraleContreLesViolencesSexuelles